

Téléchargeable sur [www.aprafs.be](http://www.aprafs.be)

À renvoyer **pour le 31 mars** par courrier ou courriel à M. Jean-Claude MATTHYS, Prinsen van Hornelaan, 8 à 3090 Overijse – [jeanclaude.matthys@skynet.be](mailto:jeanclaude.matthys@skynet.be)

Nom et prénom : .....

N° d'affiliation : ..... (voir étiquette du Bulletin) – Date de naissance<sup>1</sup> : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Localité : .....

Téléphone : ..... GSM : .....

Courriel : .....

Nom de la personne à contacter en cas d'urgence : .....

Téléphone : ..... GSM : .....

---

**Je réserve (cocher et complétez) ...** une chambre double à 745 € / personne, soit ..... €

Autre occupant de cette chambre (N., Pr.) : .....

Date de naissance : .....<sup>(1)</sup> une chambre single à 795 €, soit ..... € Supplément pour les non-affiliés, ni de la famille d'un membre : 10 €, soit ..... €

**Le prix comprend** le voyage aller/retour, l'hébergement en pension complète avec une boisson au repas du soir, les excursions et visites, la TVA et la taxe de séjour.

**Le prix ne comprend pas** les repas pendant les voyages aller/retour, les assurances et pourboires habituels.

---

**Je verse ... (attention : nouveau numéro de compte)** des arrhes de 400 € / personne pour le vendredi 31 mars, soit ..... € le solde, soit ..... €, avant le jeudi 31 aout 2023... sur le compte **BE61 0689 4782 4817** de l'APRAFS, rue Fief de Rognon 13 à 1400 Nivelles.

---

**J'embarquerai ...** à 04h00 à Bastogne, au garage De Colnet, rue de Marche n° 161. à 06h00 à Nivelles, parking de la Tourette, avenue de la Tour de Guet, en face du n° 3. à 07h00 à Namur (lieu à déterminer, les personnes intéressées seront averties). à 07h45 à Liège, devant la gare des Guillemins.

Date et signature

---

**Tout désistement** doit être signalé à M. MATTHYS ([jeanclaude.matthys@skynet.be](mailto:jeanclaude.matthys@skynet.be) – 0476/ 69 87 95 ou 02/687 93 65).

**Aucun remboursement ne sera possible** eu égard à nos engagements.

➤ **Aussi est-il vivement recommandé, voire indispensable, de souscrire une assurance annulation.**

---

<sup>1</sup> Obligation légale : cf. « Loi relative au traitement des données des passagers » du 25/12/2016.